

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 27 juin 2022

OBJET :

**Convention d'intervention d'agents
de proximité pour assurer une veille technique
du terrain de football synthétique**

Rapporteur : M. THOUVENIN
Délibération n°13

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique sports et jeunesse, la ville d'Essey-lès-Nancy s'est engagée à construire un terrain de football synthétique accessible aux Ascéens, en dehors des créneaux réservés à l'association Saint Max – Essey Football club, aux activités sportives scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

A l'issue de son inauguration le 24 juin 2022, il convient donc d'organiser cette ouverture pendant les vacances scolaires d'été et d'assurer une veille technique pour une bonne utilisation de ce nouvel équipement sportif.

Il a donc été fait appel à l'association Réciprocité pour assurer cette mission, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10 heures à midi à compter du 11 juillet jusqu'au 30 août 2022.

L'association Réciprocité a donc proposé à la ville d'Essey-lès-Nancy le projet de convention, relative à l'intervention de deux agents de proximité et d'un encadrant pendant la période concernée pour un montant de 1 800 €, joint à la présente.

Aussi, le Conseil Municipal doit se prononcer préalablement sur cette convention d'objectifs visant à assurer une utilisation du terrain de football synthétique conforme à sa destination et une veille technique pendant cette ouverture au public lors des vacances scolaires d'été.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission « citoyenneté et sécurité » en date du 15 juin 2022, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention relative à l'intervention de deux agents de proximité et d'un encadrant visant à assurer une veille technique pendant cette ouverture au public lors des vacances scolaires d'été entre la commune d'Essey-lès-Nancy et l'association Réciprocité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Réciprocité, une subvention de 1 800 € ;
- de désigner le responsable du service des sports ou son suppléant pour collecter tous échanges intervenant dans le cadre de l'exécution de cette convention à l'adresse électronique : jeunesse@esseylesnancy.fr

Il est précisé que les crédits nécessaires inscrits au budget 2022 sont suffisant à l'article 65748 - « Subvention aux associations ».

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 4 abstentions (Mme CHOPIN-RENAULD, MM. KATZ, CHEVARDÉ et PERRI) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 30 juin 2022.

Extrait conforme

**Le Maire,**
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	17 juin 2022
- Convocation distribuée le :	17 juin 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} juillet 2022
- Affichage du procès-verbal le :	30 septembre 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. HOFFER, M. BRUNE, MME DROUVILLE, M. VOIDIER, MME SCHINDLER, M. SAPIRSTEIN, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, MME HOUSSIN, MME MENZRI, M. CHEVARDE, M. KATZ, MME CHOPIN-RENAULD, M. RIFF, M. PERRI, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Marjorie HOUSSIN
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- Mme Caroline CREUSOT à M. Gilles SAPIRSTEIN

ABSENT

- M. EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. PERRI

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire